



# Conseil Général de Mollens

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2017

### 1. Bienvenue de la Présidente :

Mme Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi qu'à Mme Jocelyne Laurent, journaliste chez « La Côte ». Elle informe que le point 7 de l'ordre du jour est radié parce que la Municipalité a retiré le préavis No 2/2017. L'ordre du jour modifié est accepté par l'assemblée. La Présidente ouvre la séance à 20h34.

### 2. Appel :

Excusés : Mmes Christine Bally, Arlette Cuvit, MM. Jean-Marcel Cuvit, Hervé Le Pezennec, Jean Wagner

Non-excusés : MM. Pierre Lang, Sébastien RoCHAT, Sébastien Wacht

Sur 26 membres du Conseil, 18 sont présents, le quorum est donc atteint.

### 3. Admission – démission – assermentation :

Mme la Présidente lit les lettres de démission de M. Yvan Meichtry (déménagement) ainsi que de Mme Géraldine Comby et M. Olivier Vauthey (différends avec la Municipalité).

### 4. Elections statutaires au sein du Bureau :

Suite à la démission de Mme Géraldine Comby, l'élection d'une/un scrutatrice/scrutateur suppléant/e est nécessaire. Mme Marie-Claude Delorme Le Pezennec propose Mme Evi Ammeter qui est élue à l'unanimité

Concernant l'élection des membres du Bureau, Mme la Présidente informe que Mme Marie-Claude Delorme Le Pezennec, Vice-Présidente, MM. Vincent Barbay et Hervé Le Pezennec, scrutateurs et M. Martin Baudin, scrutateur suppléant ainsi qu'elle-même sont d'accord de reconduire leurs mandats. Aucun/e autre candidat/e n'est proposé, les membres du Bureau sont donc réélus avec applaudissements.

### 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 :

Aucune remarque ou observation n'est apportée. Le procès-verbal est accepté à main levée, avec 3 abstentions, avec remerciements à la Secrétaire.

### 6. Préavis No 1/2017 de la Municipalité de Mollens relatif aux comptes 2016/rapport de gestion de la Municipalité de Mollens:

Le bilan de l'exercice 2016 montre des charges CHF 1'980'117.67 pour des produits de CHF 1'991'066.32 ce qui laisse un excédent de revenu de CHF 10'948.65.

Monsieur Nicolas Bally, membre, lit le rapport de la commission de gestion qui tient à relever les points suivants

- La majorité des points ont été relevés dans le rapport de gestion de la Municipalité et dans les commentaires des comptes.
- La commune a amorti comptablement (pour diminuer le bénéfice) un montant total de 86'813 - réparti comme suit :
  - 11'368 - à la position 3509.332 (amortissement de la moitié des travaux de la réfection des citernes)
  - 75'445 - à la position 3513.332 (amortissement de la totalité des travaux de la place de l'Amitié)

Pour rappel, la commission avait demandé dans son rapport du préavis 2/2016, un état des lieux des taxes uniques de raccordements soldant tous comptes avant le bouclage des comptes 2015, afin que le compte relatif à l'eau soit à jour. Ceci n'avait pas pu être effectué au 31 mai 2015 et représentait un manque à gagner pour la commune qui ne pouvait être chiffré. Il était important que la nouvelle législature puisse débiter avec une vision claire de cette situation afin que ce dossier puisse être enfin régularisé et porté aux comptes 2016. Nous rappelons que ceci est toujours d'actualité en 2017.

Deux petites erreurs se sont glissées dans le préavis de la commune :

- L'excédent pour les comptes 2016 est de 10'948.65.
- Les charges de l'auberge position 3501 sont plus faibles que les revenus bien qu'étant plus élevées que les charges 2015.

Selon l'article 89 alinéa e. du règlement du conseil général de Mollens, la Commission aurait dû avoir à disposition les extraits des procès-verbaux et les décisions issues des procès-verbaux de la Municipalité. Ceci devra être corrigé et respecté pour les comptes 2017.

La commission propose au Conseil d'accepter les comptes 2016 tels que présentés et d'en donner décharge à la boursière ainsi qu'à la Municipalité. Elle tient à remercier Monsieur Alexandre Rosset, Syndic et Madame Séverine Dehais, boursière, pour leurs explications et discussions transparentes.

Personne ne désirant prendre la parole, la Présidente passe au vote du préavis No 1/2017 qui est accepté à main levée, avec une abstention.

### 7. Rapport des délégués du Conseil :

Mme Joëlle Wacht, déléguée ASIABE, informe que lors de la séance du 26 avril 2017, différents points ont été discutés, dont

- L'adhésion de Montricher à l'ASIABE dès la rentrée d'août 2017, qui nécessite une révision des statuts.
- La fermeture de deux collèges pour la rentrée, Berolle et Sévery.
- À qui appartient le mobilier des différents collèges ? La réponse est vague.
- L'achat de 3 nouveaux tableaux interactifs pour le collège d'Apples, pour que toutes les classes soient équipées pareilles.
- Le parascolaire, un gros sujet. Plusieurs choses à réfléchir : une seule structure officielle répartie sur plusieurs sites, substitution parentale, prestation pas trop éloignée de celle des parents, des encadrements mixtes, assistants éducatifs plus d'autres points.

M. Pierre-Alain Schaub, Municipal, précise que l'ASIABE veut mettre en place une seule structure et que l'étude d'un business plan a été déléguée à des professionnels du parascolaire.

### 8. Informations de la Municipalité :

M. Alexandre Rosset, Syndic, projette des photos prises durant les travaux à la Forge.

M. le Syndic informe qu'une étude est en cours pour la fusion complète des trois communes Ballens, Berolle, Mollens (BBM) concernant les eaux. En effet, le PDDE (Plan Directeur Distribution Eau), doit être mis à jour tous les 20 ans. L'idée est de créer une seule entité qui distribue l'eau aux

consommateurs. Une soumission est en route pour trouver un bureau d'ingénieurs qui conduira la mise à jour respectivement la création d'un PDDE commun pour les trois communes

M. Thierry Meyer s'inquiète de l'ordre de la procédure ; selon lui, le Conseil devrait donner son aval avant d'organiser une soumission.

M. Pierre-Alain Schaub, Municipal, précise qu'il faut présenter un projet avec des chiffres concrets au Conseil et qu'il faut justement un bureau d'ingénieurs qui prépare et calcule ce projet; donc la soumission ou plutôt l'appel d'offre se réfère à ça.

M. Eric Grosjean, Municipal, annonce que la commune doit supprimer la taxe de déchets pour les entreprises pour s'harmoniser avec Ballens et Berolle. Il déplore que malheureusement pas tous les usagers de la déchetterie ne respectent le règlement et le contrôle s'avère difficile pour les employés communaux. Récemment un agriculteur a même amené des sacs d'engrais avec des restes d'engrais sec dedans !

Il affirme que la STEP n'est pas touchée par les micropolluants, les roseaux travaillent bien. Il vante les qualités du gérant, M. Jean-Marcel Cuvit, de bonnes économies ont été faites pour la réparation et le réglage des pompes grâce à ses capacités mécaniques. Malheureusement là aussi, des abus ont été constatés, même des légumes entiers sont arrivés à la STEP !

M. Andreas Lüthi, Municipal, rappelle que le groupement forestier Ballens-Mollens est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le changement s'avère plutôt favorable pour notre commune jusqu'ici. Le contrat de travail du garde forestier de l'ancien triage de Mollens, M. Jean-Michel Duruz, a été repris par le groupement avec quelques modifications et la commune peut louer le bureau du garde au groupement. Mais le CODIR du groupement étudie des solutions pour réunir les divers locaux (Ballens, Yens, Mollens) sur un seul site pour améliorer le confort des employés.

Il résume brièvement le bon déroulement des travaux de réfection du chemin au Pré de Mollens qui ont finalement coûtés env. CHF 20'000.00 à la commune. Au sujet de quelques renvois d'eau qui n'ont pas été fait en bois mais en gravier (parce que le fond n'était pas assez stable) et qui «secouent» d'avantage, ce qui a soulevé des remarques de certains usagers, il conseille d'adapter sa vitesse.

M. le Syndic montre le résultat avec quelques photos prises lors de la réouverture du chemin.

M. Jean-Marc Baudin demande si ces renvois d'eau en gravier pourraient être remplacés par des renvois en bois quand le fond sera stabilisé. M. Andreas Lüthi dit que oui mais il faut respecter un délai de 2-3 ans minimum.

M. Jean-Marc Baudin félicite la Municipalité pour cet ouvrage réussi qui devrait durer longtemps sous réserve d'utilisation respectueuse notamment lors de débardage. Et il tient à remercier aussi pour les travaux d'étanchéité des citernes d'eau au Pré de Mollens, effectués récemment, qui s'avèrent efficace jusqu'ici.

## **10. Propositions individuelles et divers :**

M. Roger Santschy aimerait savoir la raison pour laquelle le préavis No 2/2017 à été retiré.

M. Pierre-Alain Schaub, Municipal répond que la commission de gestion a évoqué un manque d'information à ce sujet et qu'elle a conseillé d'élaborer un dossier plus complet avant de le présenter au Conseil.

Mme Linda Baudin, Présidente lit une lettre du Parc Jura Vaudois qui suggère une présentation d'env. 30 minutes au sujet de cette organisation encore peu connue. L'assemblée se montre intéressée, la Présidente prendra donc contact avec la personne responsable au sein du Parc Jura Vaudois pour convenir une date (lors d'une prochaine réunion ordinaire du Conseil).

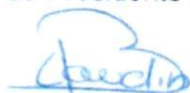
M. Claude-Alain Zanchi tient à partager son impression que les véhicules dans la Grand Rue roulent de plus en plus vite. Il aimerait savoir comment la Municipalité pourrait intervenir.

M. le Syndic, répond que la commune pourrait éventuellement mettre le radar préventif de la commune de Ballens pour rendre attentifs les automobilistes que la zone est à 30km/h. Et au pire, s'il s'agit toujours des mêmes personnes, et que les plaques d'immatriculation sont connues, la Municipalité pourrait demander l'intervention de la police. La Municipalité réfléchira sur ce sujet.

Mme la Présidente communique les dates des deux prochaines séances ordinaires du Conseil : jeudi 5 octobre 2017 et jeudi 7 décembre 2017. M. le Syndic ajoute qu'une séance extraordinaire sera probablement nécessaire au mois de septembre au sujet du PDDE.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance à 21h41.

La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Barbara Lüthi